

Une épée de Damoclès menace la presse privée

Écrit par Jean-Bosco Talla

Lundi, 29 Août 2011 16:37 - Mis à jour Vendredi, 08 Mars 2013 11:24



Depuis quelque temps, le vice premier ministre, ministre de la Justice est en boule. Il n'en peut vraiment plus. Il semble avoir une dent contre les journalistes et les médias privés qui voient derrière « *la campagne de lutte contre la corruption et les détournement de deniers publics actuellement en cours à l'initiative du président de la République* » dénommée « *Opération Épervier* »

, une opération d'épuration politique, mieux comme un *jeu de massacre politique*

. Il en a fait savoir au cours de la réunion tenue le jeudi 18 août 2011, à la primature, présidée par Yang Philemon et entouré par ses proches collaborateurs. Prenaient également part à cette réunion, le ministre de la Communication, Issa Tchiroma Bakary, le président nouvellement nommé du Conseil national de la communication (Cnc), Mgr Joseph Befe Ateba.

À l'issue de cette réunion, un communiqué officiel a été rendu public. Dans ce communiqué signé du secrétaire général des services du premier ministre, le gouvernement déplore « *la dénaturation par certains médias de l'opération d'assainissement de la gestion publique* » et appelle les journalistes à plus de responsabilité dans le traitement de l'information en général et à

« *celle spécifiquement ayant trait aux procédures pendantes devant la justice* »

. Cet appel est assorti de menace :

« *les chroniqueurs auteurs de ces dérives professionnelles intolérables et récurrentes au mépris des prescriptions déontologiques, s'exposent aux sanctions prévues par la loi du 19 décembre 1990 sur la liberté de la communication sociale et le Code pénal* ».

Visiblement donc, le ton est monté du côté du gouvernement qui veut mener à son terme son opération « *d'assainissement de la gestion publique* » et qui estime que les interpellations des personnalités aujourd'hui incarcérées dans les prisons camerounaises, véritables

goulags tropicaux

, ont été fondées sur les rapports du contrôle supérieur de l'État.

Des observateurs avertis seront difficilement convaincus par cette autre sortie du gouvernement qui ne dit rien du rôle que joue l'exécutif dans les différentes interpellations et arrestations. Il est de notoriété publique que dans le cadre de l'« *Opération épervier* », c'est l'exécutif, donc le politique, qui en fonction de ses intérêts ponctuels, livre ses proies à la justice. Les magistrats attendent toujours l'aval du politique pour engager les actions contre les détournements des deniers publics, la corruption et les infractions connexes. C'est la raison pour laquelle, la majorité des Camerounais estiment que l'

« *Opération épervier* »

est non seulement un jeu de massacre politique, mais est une opération à tête chercheuse.

Sinon, comment comprendre le contenu de la correspondance n° 156/C6/Sg/Pr que le ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République avait adressée le 29 décembre 2009 au ministre de la Justice Garde des Sceaux, Amadou Ali, quelques jours (13 jours) avant l'arrestation et l'incarcération de Me Eyoum et les autres? Dans cette correspondance dont l'objet est

« *Affaire contre*

Eyoum Yen Lydienne

et les autres »

, le Secrétaire général de la présidence de la République:

« Faisant suite à votre correspondance de référence, j'ai l'honneur de vous notifier l'Accord du chef de l'État à vos propositions tendant à faire déférer Maitres Eyoum Yen Lydienne, Baleng Maah Célestin ; le nommés Abah Abah Polycarpe, Engoulou Henri et Ngwem Honoré au parquet du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi en vue de l'ouverture d'une information judiciaire contre eux, avec mandat de détention provisoire, du chef d'accusation de détournement de deniers publics et complicité. Vous voudrez bien me faire connaître, pour la Très Haute Information du chef de l'État, l'exécution de ces diligences. »

Les faits sont têtus. Paul Biya et son gouvernement n'ont qu'à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Car, s'ils avaient la volonté ferme de lutter contre la corruption et d'assainir la gestion des affaires publiques, ils mettraient en application l'article 66 de la constitution votée en janvier 1996 et la loi n° 003/2006 du 25 avril 2006 relative à la déclaration des biens et avoirs.

Pourquoi Paul Biya et son gouvernement refusent d'appliquer ses différentes lois ?, s'interrogent les Camerounais. En tout cas estime une certaine opinion, *« si quelqu'un refuse de mettre la lumière chez lui, c'est soit parce que l'intérieur de la maison est sale, soit parce qu'à l'intérieur il y a des objets volés »*.

Jean-Bosco Talla